

LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

COMPTE RENDU D'UN DEBAT MAISON

INFORMATIONS SUR LE DEBAT MAISON

Lieu : FNCCR, Paris

Date : 14/10/20

Nombre de participants : 30

Quel thème principal avez-vous abordé ?

Cette webconférence a été organisée par la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, pour les services d'eau adhérents qui ont en charge, notamment, la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Les outils de protection des captages contre les pollution diffuses d'origine agricole (première cause d'abandon de captages d'eau en France) sont très liés à la PAC et aux lignes directrices agricoles. De ce fait, le thème abordé est : Quels modèles agricoles compatibles avec une gestion durable de l'eau ?

A partir de ce thème, quels sujets ont émergé ? Quels constats ou diagnostics ont été exprimés sur ces sujets ?

Le débat était organisé autour de deux thèmes :

- L'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et engrais de synthèse et/ou par la mise en place d'infrastructures paysagères (bandes enherbées, prairies, haies...) pour limiter les transferts de ces substances par les ruissellements, les inondations.
- L'adaptation au changement climatique et notamment aux périodes de sécheresse (plus intenses et plus nombreuses) en réduisant la consommation en eau de l'agriculture.

Les objectifs de résultats, des actions mises en œuvre par les collectivités, pour la protection des captages d'eau potable contre les pollutions diffuses agricoles (première cause d'abandon de captage), sont rarement atteints.

Les actions incitatives à la transition agricole conduites par les collectivités dans le cadre de leur compétence eau potable, pour protéger les ressources en eau, et participer à l'effort national pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, se sont heurtées d'une part aux dispositions du Traité de fonctionnement de l'Union Européenne en matière d'aide d'Etat et d'autre part aux lignes directrices agricoles européennes, qui encadrent les aides ou subventions destinées aux agriculteurs.

La PAC constitue donc le principal outil permettant de proposer des aides pour accompagner les actions de protection des ressources en eau contre les pollutions diffuses, que peuvent mettre en place les services publics d'eau potable.

Cette expérience amène aujourd'hui les élus des collectivités, toutes compétences confondues, à considérer que si les aides à la transition agricole et l'accompagnement sont des leviers essentiels, il est illusoire de croire qu'elles trouveront leur efficacité dans le seul objectif de protéger les ressources en eau, et que c'est au travers d'un outil et d'une stratégie, reconnus à l'échelle européenne et déclinés à l'échelle de chaque état membre, que ces marges de progrès doivent être étudiées, développées et appliquées.

Les participants étaient-ils globalement d'accord sur ces constats, ou des avis divers, voire opposés, se sont-ils exprimés ? Comment les points d'accord et de désaccord étaient-ils justifiés ?

Les participants étaient globalement d'accord sur plusieurs constats.

- Il est essentiel que les aides les MAEC permettent de s'adapter aux enjeux de chaque territoire et qu'elles soient moins ponctuelles dans le temps et dans l'espace. En effet, l'absence de pérennité des MAEC et leur focalisation sur l'échelle de la parcelle ne permettent pas d'effectuer des changements pérennes. Elles favorisent donc des changements opportunistes et non durables des pratiques agricoles, ce qui constitue une perte économique du point de vue de l'investissement public mobilisé. C'est pourquoi, la PAC devrait se focaliser sur des aides systémiques (à l'échelle de l'exploitation) afin de faire évoluer la résilience des systèmes agricoles.
- Il est nécessaire que la PAC favorise une transition agroécologique avec des outils simples, qui permette une durabilité (ainsi que la viabilité) des systèmes agricoles, en tenant compte des évolutions climatiques actuelles.
- Il est indispensable que la PAC concoure à remettre en place l'architecture paysagère qui permet de limiter les transferts de polluants, l'érosion des sols et d'infiltrer l'eau.
- Les BCAE ne sont pas adaptées aux territoires à enjeux, tels que les Aires d'Alimentation de Captages. Les Bonnes Conditions Agronomiques et Environnementales, comme leur nom l'indique, devraient prendre en compte les conditions environnementales et géographiques de chaque territoire (au moins à l'échelle régionale). Elles devraient, notamment, être plus exigeantes sur les Aires d'Alimentation de Captages (au minimum n'autoriser aucune dérogation...).
- Il est indispensable que le cahier des charges des EcoScheme soit adaptable aux différents contextes locaux et aux territoires à enjeux eau.
- La PAC actuelle favorise l'agrandissement des exploitations au détriment d'exploitations à taille humaine, dont le système est plus extensif (moins d'impact sur l'environnement). Les jeunes installés sont très endettés et tributaires des exigences sécuritaires de leur banquier. Il est important que la PAC favorise la réduction de la taille des exploitations afin qu'elles soient plus facilement transmises aux futurs exploitants et qu'ils soient libres d'y mettre en œuvre leurs propres projets.

Les participants ont-ils formulé des propositions ? Quelles étaient ces propositions ? Comment étaient-elles justifiées ? Ont-elles rencontré des critiques ?

- En premier lieu, il est indispensable d'affirmer, au niveau national et européen, un véritable changement d'orientation de la politique agricole vers l'agroécologie. Les agriculteurs, pour la plupart, ont toujours suivis les orientations de la politique agricole européenne (déclinée à l'échelle nationale). Les instances nationales et européennes doivent assumer la nécessaire recherche de résilience et de durabilité de nos systèmes agricoles, afin qu'ils soient pleinement en cohérence avec le monde qui les entoure (tant au niveau environnemental, économique, social et sanitaire).
- Il est nécessaire, pour affirmer ce changement d'orientation, de développer les taxes sur les produits phytosanitaires, pharmaceutiques et engrais de synthèse, qui représentent des charges lourdes qui pèsent sur la société (pollution et maladies), afin de décourager leur utilisation.
- Il faut aller plus loin avec les mesures existantes, notamment les MAEC, dont le cahier des charges gagnerait à être plus souple afin de permettre son adaptation dans les territoires à enjeux eau. En outre, les MAEC doivent encourager le semis sous couvert, l'usage des semences paysannes qui participe à la diversification des semences et à la sécurité alimentaire, la diversification des cultures, les rotations longues.
- Proposer des MAEC systémiques plutôt que des aides couplées à l'hectare ou à la parcelle. Ces aides systémiques doivent être plus pérennes (au moins 7 ans) et plus incitatives pour permettre un changement progressif et serein du système agricole. Notamment, une idée serait de proposer des contrats de changement systémiques avec obligation de résultats et une prime très incitative en fonction des résultats obtenus.
- Aider au maintien et à la création de prairies (productives ou pâturées afin d'éviter les effets d'aubaine et la création de jachères), notamment dans les territoires sensibles que sont les Aires d'Alimentation de Captages. L'aide au maintien des prairies est primordiale pour encourager les agriculteurs qui font des efforts depuis des années à conserver leurs prairies, souvent peu rentables, qui protègent efficacement les ressources en eau. Supprimer le dispositif actuel conduisant des exploitants à retourner des prairies dès lors que les quotas régionaux de surface en prairies sont atteints en moyenne
- La suppression des infrastructures paysagères (prairies, bandes enherbées, haies...), créées dans le cadre des MAEC (c'est-à-dire, ayant bénéficié d'un soutien économique public), devrait être interdite ou soumise au remboursement de l'aide économique reçue.
- La PAC ne doit pas encourager les monocultures d'exportation, très rentables, qui détruisent les sols et les ressources naturelles des territoires.

- La PAC ne doit pas promouvoir l'irrigation quand de plus en plus de territoires sont en déficits hydriques. La PAC doit plutôt promouvoir la recherche d'alternatives à l'irrigation (cultures moins sensibles à la sécheresse, infrastructures paysagères ou couverts végétaux pour favoriser la rétention d'eau et d'humidité dans les sols) en attribuant des primes.
- Il est nécessaire de mieux accompagner, en repensant le conseil et l'assistance auprès des agriculteurs, les changements de systèmes progressifs et durables. Les diagnostics et analyses de sol permettent notamment d'engager le dialogue sur l'amélioration de la durabilité des systèmes agricoles. Il est nécessaire d'encourager la formation par les agriculteurs pour les agriculteurs avec une aide extérieure et neutre pour l'animation. Prendre en charge les déplacements et rémunérer le travail de formation des exploitants agricole.
- La PAC doit permettre de sensibiliser les exploitants agricoles aux enjeux de leur territoire et aux possibilités de l'agroécologie. Cela passe par des diagnostics de conversion à l'agroécologie gratuits et des formations.
- Privilégier les aides à l'actif en fonction du nombre d'ETP pour encourager l'emploi agricole avec un plafond pour aider les petites exploitations extensives (plutôt que des aides à l'hectares).
- Favoriser, dans les aides à l'investissement, l'économie circulaire, l'autonomie alimentaire et l'autosuffisance énergétique des exploitations agricoles, ainsi que le mélange de cultures qui nécessite du matériel de tri des récoltes.
- Favoriser la diversification des semences qui diminuerait les risques de maladies des cultures et par conséquent la nécessité d'utiliser des produits phytosanitaires et pharmaceutiques. Encourager également le mélange de cultures dans les parcelles, notamment en attribuant des primes.
- Afin de maintenir l'agriculture biologique, il est nécessaire d'encourager les consommateurs à consommer des produits certifiés bio, par exemple en accordant des chèques alimentaires aux consommateurs précaires pour l'achat de produits bio.